RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acetatum concentratum 21x

N° d'article 07730000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Exipient pharmaceutique, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau

No. de téléphone	0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

nitrite de sodium

No. CAS	7632-00-0				
No. EINECS	231-555-9				
Concentration	>=	0.1	<	1	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 3	H272
Acute Tox. 3	H301
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400

ATE orale 180 mg/kg

Autres ingrédients

eau

No. CAS 7732-18-5
No. EINECS 231-791-2
Concentration >= 50 %
Le renvoi: [4]

Sodium chloride

No. CAS 7647-14-5
No. EINECS 231-598-3
Concentration >= 10 < 25 %
Le renvoi: [4]

Glucose

No. CAS 50-99-7
No. EINECS 200-075-1
Numéro d'enregistrement EXCEMPT
Concentration >= 10 < 25 %
Le renvoi: [4]

sodium acetate trihydrate

No. CAS 6131-90-4
No. EINECS 204-823-8
Numéro d'enregistrement 01-2119485123-42
Concentration >= 1 < 10 %
Le renvoi: [4]

Calcium chloride dihydrate

No. CAS 10035-04-8
No. EINECS 233-140-8
Numéro d'enregistrement 01-2119494219-28
Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319

Magnesium chloride hexahydrate

No. CAS 7791-18-6
No. EINECS 232-094-6
Numéro d'enregistrement 01-2119485597-19-XXXX
Concentration < 1 %
Le renvoi: [4]

Potassium chloride

No. CAS	7447-40-7			
No. EINECS	231-211-8			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Carbonate de calcium

No. CAS	471-34-1			
No. EINECS	207-439-9			
Numéro d'enregistrement	01-2119486795-18-XXXX			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Carbonate de magnésium

No. CAS	546-93-0			
No. EINECS	208-915-9			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Tricalciumphosphat Hydrat

No. EINECS	231-840-8			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

fluorure de potassium

No. CAS	7789-23-3			
No. EINECS	232-151-5			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331

Potassium iodide

No. CAS	7681-11-0			
No. EINECS	231-659-4			
Numéro d'enregistrement	01-2119906339-35-XXXX			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1	H372

Kaliumhexacyanoferrat(II) Trihydrat

No. CAS	13943-58-3			
No. EINECS	237-722-2			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Potassium iodade

No. CAS	7758-05-6			
No. EINECS	231-831-9			
Concentration		<	1	%

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l´ingestion avec le vomissement suivant il se produit l´aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l´étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol

souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Potassium iodide

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.07	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1	mg/kg/d

Carbonate de calcium

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4.26	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1.06	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	6.1	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	6.1	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Potassium iodide

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Court terme	
Concentration	0.007	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Conditions	Court terme	
Concentration	0.007	mg/kg

Carbonate de calcium

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

8.2. Contrôles de l’exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N´est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière Liquide, limpide

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 7.0 à 9.0

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l´odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l´évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10’000	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

sodium acetate trihydrate

Espèces	rat		
DL50		3530	mg/kg
Remarque	anhydre		

Potassium iodide

Espèces	rat		
DL50		2779	mg/kg

Potassium iodide

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

méthode	OECD 423		
Source	ECHA		

Sodium chloride

Espèces	rat		
DL50		3000	mg/kg

Magnesium chloride hexahydrate

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OECD 423		

Potassium chloride

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

Carbonate de calcium

Espèces	rat		
DL50		6450	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS		

Carbonate de calcium

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OECD 420		

nitrite de sodium

Espèces	rat		
DL50		180	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

sodium acetate trihydrate

Espèces	lapin		
	>	10000	
Remarque	anhydre		

Potassium iodide

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 402		

Sodium chloride

Espèces	lapin		
DL50	>	10000	mg/kg

Magnesium chloride hexahydrate

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 402		

Carbonate de calcium

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

sodium acetate trihydrate

Espèces	rat			
	>	30		mg/l

Potassium iodide

Remarque	N'est disponible			

Sodium chloride

Espèces	rat			
CL 50	>	42000		mg/m³
Durée d'exposition		1	h	

Carbonate de calcium

Espèces	rat			
DL50	>	3		mg/l
Durée d'exposition		4	h	
méthode	OCDE 403			

nitrite de sodium

Espèces	rat			
CL 50		505		mg/m³
Durée d'exposition		4	h	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

sodium acetate trihydrate

évaluation légèrement irritant

Potassium iodide

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode OCDE 404

Potassium iodide

évaluation Non irritant
méthode OECD 439
Source ECHA

Sodium chloride

Remarque Aucun
Source ECHA

Magnesium chloride hexahydrate

évaluation Non irritant

Potassium chloride

Espèces lapin
évaluation Non irritant

Carbonate de calcium

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

sodium acetate trihydrate

Remarque faiblard irritante (oeil)

Potassium iodide

Espèces lapin

méthode OCDE 405
Remarque Aucun

Sodium chloride
Remarque Aucun
Source ECHA

Magnesium chloride hexahydrate
évaluation Non irritant
méthode OCDE 405

Potassium chloride
Espèces lapin
évaluation légèrement irritant

Carbonate de calcium
Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode OCDE 405

sensibilisation
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

sodium acetate trihydrate
évaluation non sensibilisant

Potassium iodide
Espèces Être humain
Remarque négatif
Source Patch-Test

Sodium chloride
Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

Magnesium chloride hexahydrate
Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 406

Potassium chloride
évaluation non sensibilisant

Carbonate de calcium
Espèces souris
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 429

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée
Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

Potassium iodide
Remarque N'est disponible

Sodium chloride
Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)

sodium acetate trihydrate
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Potassium iodide

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
Source	ECHA

Sodium chloride

Remarque	Aucun

Magnesium chloride hexahydrate

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
méthode	OECD 476

Potassium chloride

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Carbonate de calcium

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)

Potassium iodide

Remarque	Aucun données connues.

Sodium chloride

Remarque	Aucun

Magnesium chloride hexahydrate

évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 422

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)

sodium acetate trihydrate

Remarque	N'est disponible

Potassium iodide

Remarque	Aucun données connues.

Sodium chloride

Remarque	Aucun

Magnesium chloride hexahydrate

évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 453

Carbonate de calcium

Espèces	Être humain
évaluation	Aucun effets négatifs

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

Potassium iodide

exposition répétée

évaluation	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Voie d'exposition orale organes : Thyroïde

Potassium iodide

Exposition unique

Remarque	N'est disponible

Carbonate de calcium

Remarque	Ne pas documenté.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

sodium acetate trihydrate

Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	5000		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	anhydrous substance		

Potassium iodide

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Potassium iodide

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	8960		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Source	Données de la littérature		

Sodium chloride

Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	5840		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Magnesium chloride hexahydrate

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	2119.3		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Potassium chloride

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	880		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Potassium chloride

NOEC	500		mg/l
Durée d'exposition	7	d	
méthode	OECD 210		

Carbonate de calcium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

sodium acetate trihydrate

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	anhydrous substance		

Potassium iodide

Remarque	Aucun données connues.		

Sodium chloride

Espèces	Daphnia		
NOEC	1500		mg/l
Durée d'exposition	7	d	

Sodium chloride

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	1661		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Magnesium chloride hexahydrate

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	548.4		mg/l

Potassium chloride

Espèces	Daphnia magna		
CE50	825		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 201		

Carbonate de calcium

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	> 1		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les algues (Composants)

Potassium iodide

Remarque	Aucun données connues.		

Sodium chloride

Espèces	Algues		
	2430		mg/l
Durée d'exposition	120	h	
Source	ECHA		

Magnesium chloride hexahydrate

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	> 100		mg/l

méthode	OCDE 201		

Potassium chloride

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Carbonate de calcium

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	> 14		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

sodium acetate trihydrate

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	7200		mg/l
Durée d'exposition	18	h	
Source	anhydrous substance		

Potassium iodide

Remarque	Aucun données connues.		

Sodium chloride

Remarque	Aucun données connues.		

Potassium chloride

CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

Carbonate de calcium

Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Elimination physico-chimique (Composants)

Sodium chloride

Remarque	Aucun données connues.		

Biodégradabilité (Composants)

sodium acetate trihydrate

Valeur	99		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
Source	OECD		

Potassium iodide

Remarque	Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.		

Carbonate de calcium

Remarque	Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Potassium iodide

log Pow	-0.958	
température	25	°C

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 2
Remarque	classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matière solide comburante, Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.